

Nuits urbaines



Peurs et transgressions, fascination et conflits

La nuit fascine. Objet de toutes les peurs : peur du noir, peur des agressions... mais également de tous les désirs, elle est le royaume des transgressions et des confusions, comme l'était le Carnaval, durant lequel les frontières et les identités sociales s'estompent.

Si Victor Hugo la considérait comme « une preuve du jour », « la nuit a longtemps été appréhendée comme une discontinuité, le temps des ténèbres et de l'obscurité, celui du sommeil. Par extension, la nuit symbolisée par le couvre-feu, l'arrêt de toute activité et la fermeture des portes de la cité, fut longtemps considérée comme le temps du repos social et de la vie privée », précise Luc Gwiazdzinski, l'un des pionniers de la réflexion sur la nuit urbaine¹.

Pour ces raisons, la nuit fut longtemps « la dimension oubliée de la ville » et elle commence seulement depuis quelques années à devenir à la fois un objet de recherches urbaines et un sujet d'intérêt des collectivités locales, comme le rappelle Nicolas Chausson (p. 33).

Pourtant, si la nuit peut se définir comme le temps qui se situe entre le coucher et le lever du soleil, l'expérience de la nuit est l'une des plus communément partagées : avec un soleil qui se couche à 17 h 20 en hiver à Bordeaux, même les enfants la connaissent.

Pour les géographes, au-delà de ce moment astronomique, la nuit est pensée comme un espace. Ce moment devient alors un espace-temps à conquérir, où se développent des activités économiques, où se pratiquent des loisirs, des mobilités, etc. Même dans

¹ | L. Gwiazdzinski, *Nuits d'Europe. Pour des villes accessibles et hospitalières*, Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), 2007, 206 p.

L. Gwiazdzinski, « Métropole durable : quand la nuit éclaire le jour », *Métropolitiques*, 24 janvier 2014.
www.metropolitiques.eu/Metropole-durable-quand-la-nuit.html



les cas où la nuit est considérée comme un moment de veille, le repos a lieu quelque part, que ce soit dans la rue pour les SDF ou dans un logement.

Dans les grandes métropoles, le moment où les activités sont le plus réduites, c'est entre 1 h 30 et 4 h 30, période que Luc Gwiazdzinski nomme le « cœur de la nuit », ce qui est confirmé par l'analyse des déplacements dans Bordeaux Métropole (p. 35).

Pourtant, il existe toujours une ville qui travaille et une ville qui veille sur elle-même, dont plusieurs facettes, de l'entretien des rues à l'assistance aux personnes, sont illustrées dans ce dossier. De nombreux services fonctionnent en continu pour assurer la sûreté et la sécurité des habitants : la police nationale (ou la gendarmerie), les pompiers et les hôpitaux sont disponibles en permanence, le jour, la nuit, tout au long de l'année. Les effectifs de ces services (sécurité et santé) peuvent varier entre le jour et la nuit et selon les saisons. Les personnels sont, de manière générale, moins nombreux la nuit, mais les équipes peuvent être renforcées dans les villes touristiques ou selon les événements, comme pour la Fête de la musique ou les ferias en Aquitaine.

La ville qui dort aspire à la tranquillité, et c'est à ce sujet que se créent les conflits avec les autres usages de la nuit, notamment la ville qui s'amuse. Ils sont surtout liés aux nuisances sonores. En effet, le

bruit public, celui du dehors, est de moins en moins supporté. Ces conflits sont plus importants depuis l'interdiction de fumer dans les établissements¹ et plus marqués aussi à l'heure de la fermeture, d'où la multiplication des chartes de la vie nocturne.

Il peut aussi y avoir de la part des riverains un sentiment d'« envahissement » de l'espace public. Cette impression est d'autant plus présente lorsque la vie nocturne se développe dans un contexte de centre ancien aux rues étroites et piétonnes qui permet le déploiement de terrasses par les établissements.

Si les conflits ne sont pas exclusivement liés aux pratiques nocturnes festives, ils sont de plus en plus médiatisés. La presse se fait régulièrement l'écho de « débordements » ou de faits divers nocturnes, à Toulouse ou à Lille par exemple. Il y a quelques années, ce sont les nuits rennaises et la réponse « musclée » des autorités qui attiraient l'attention médiatique. Aujourd'hui, ces tensions ne sont pas l'apanage des grandes villes, mais concernent aussi bien des villes moyennes (Besançon²) que des petites communes comme Avallon³ (Yonne, 7 000 hab.) ou encore Figeac⁴ (Lot, 10 000 hab.).

1 | Depuis la loi Évin interdisant de fumer dans les lieux publics mise en application le 1^{er} janvier 2008 en France dans les débits de boissons et les restaurants.

2 | www.macomune.info du 09/09/2013, « Un PV de 68 euros si vous faites trop de bruit ».

3 | www.lyonne.fr du 16/06/2014, « Gérants et clients des bars défendent la vie nocturne d'Avallon ».

4 | www.ladepeche.fr du 18/10/2013, « Une charte de la vie nocturne pour calmer les excès des jeunes ».

L'apparition des politiques publiques de la nuit

Cette émergence de la vie nocturne au niveau médiatique, et donc social, a des conséquences sur le plan politique : les élus se saisissent à leur tour de cette question, renforçant l'intérêt journalistique. En réponse au développement de la vie nocturne festive ou aux tensions dont elle est jugée responsable, certaines municipalités se dotent d'élus en charge de la nuit, font signer des chartes de la vie nocturne, organisent des États généraux ou des conférences sur la vie nocturne. De manière générale, à Bordeaux comme ailleurs (p. 40), depuis les premiers réverbères jusqu'à la prise en considération des questions d'alcoolisation, de toxicomanie ou de prostitution, la politique publique apparaît d'abord sous l'angle sanitaire et sécuritaire. Ce n'est que récemment que l'on constate une évolution du champ d'intervention et de réflexion qui oscille entre mise en valeur et régulation ou contrôle. Car, dans le même temps, la nuit devient belle. Depuis qu'il existe, l'éclairage artificiel a eu pour but de sécuriser et de contrôler les rues. Il fait aujourd'hui partie du quotidien des Occidentaux et des habitants des grandes villes du Sud. Cette habitude est telle que des pannes d'électricité sont devenues des événements historiques, comme celle de New York en 1977, décrite comme un moment de panique, un retour à l'état sauvage, des milliers de pillages ayant eu lieu. Mais, depuis la fin des années 1980, l'utilisation de la lumière n'est plus simplement

fonctionnelle et sécuritaire, elle est aussi devenue esthétique. Il s'agit désormais d'un outil quasi indispensable à la promotion d'une ville, complémentaire aux rénovations. L'« urbanisme-lumière » a ainsi remplacé l'« éclairage public », comme le décrit Sandra Mallet (p. 49) avec son revers : la pollution lumineuse de Samuel Challéat (p. 51). Cette nouvelle façon d'utiliser la lumière comme outil d'aménagement et de mise en valeur s'est ainsi faite parallèlement à la réfection des centres-villes et au réaménagement des espaces publics. Or, ceux-ci ont un impact sur la vie nocturne, la favorisant ici, la repoussant là, comme le montre Cécilia Comelli (p.36). Cette vie nocturne, pour reprendre un terme de L. Gwiazdzinski, « s'archipellise » : les activités nocturnes forment des îlots de vie dispersés dans une ville endormie. Plus la nuit avance, plus le nombre de ces îlots se réduit, voire se privatisent dans les appartements. Les lieux qui restent alors

ouverts, hormis les services de la « ville de garde », sont en grande majorité ceux dédiés aux loisirs et à la consommation : les théâtres et les cinémas, les restaurants et les bars, les boîtes de nuit et quelques épiceries.

Vers une « diurnisation » de la nuit ?

Tout comme l'offre diurne, l'offre nocturne est loin d'être homogène entre les villes, les pays ou les continents. Plus une ville est grande, plus l'offre de services sera diversifiée et nombreuse, de jour comme de nuit.

Paris fut la première ville française à proposer une offre d'activités nocturnes assez riche pour attirer des touristes venus spécifiquement pour cette dernière. Ainsi que le prouve un guide publié dès la fin du XIX^e siècle à Boston intitulé « Paris at night »¹, l'attrait pour la capitale française s'étendait déjà bien au-delà des frontières du pays. Cette attractivité fut aussi dès le départ liée aux loisirs et aux plaisirs, notamment sexuels. Aujourd'hui encore, l'offre nocturne est souvent bien plus abondante dans les capitales ; ainsi Paris, Berlin et Londres sont réputées pour leur vie nocturne riche de possibles, souvent liée à la fête.

**« Permise par la maîtrise de la lumière,
l'augmentation du temps libre (...)
et par la valorisation des loisirs,
la colonisation de la nuit
par les activités progresse. »**

Permise par la maîtrise de la lumière, l'augmentation du temps libre (qui a été multiplié par cinq en moins d'un siècle) et par la valorisation des

loisirs, la colonisation de la nuit par les activités progresse. Les évolutions récentes de la société et des technologies accélèrent ce mouvement : les sorties sont rendues plus faciles grâce au développement des services 24h/24, des guichets automatiques, des vélos en libre-service (qui permettent une mobilité lorsque l'offre de transports collectifs s'arrête), d'Uber (qui propose une offre plus souple que les taxis classiques), etc. Parallèlement, le travail de nuit se banalise et se voit assoupli dans le Code du Travail.

Mais ce phénomène de « floutage » des frontières entre jour et nuit est essentiellement le fait d'activités privées. Les services publics restent en général à la traîne. Dans l'agglomération bordelaise, les bibliothèques, publiques ou universitaires, ferment au plus tard à 19 h. Seules les bibliothèques universitaires de sciences ou médecine font exception,

1 | Paris at Night, 1869, cité par Simone Delattre, *Les Douze Heures noires : la nuit à Paris au XIX^e siècle*, Albin Michel, Paris, 2000, 674 p.

restant ouvertes jusqu'à 22 h. En dehors de créneaux pour les clubs, les équipements sportifs ferment tout aussi tôt : un seul soir par semaine le nageur bordelais pourra-t-il se livrer à son activité favorite, et ce pas au-delà de 21 h 30. Pourtant se multiplient des événements de nuit qui rencontrent beaucoup de succès : Nuit Blanche, Nuit des Musées, et localement Nuit de l'Eau (à la piscine de Mérignac), Nuit Verte, Marathon de nuit.

Cet effacement progressif des différences entre le jour et la nuit pose la question de la diurnisation de la nuit, sur lesquelles les positions sont souvent tranchées. Faut-il garder une spécificité à la nuit ? Trop d'éclairage pour la mise en valeur, notamment pour un tourisme qui se développe de manière accélérée à Bordeaux, ne va-t-il pas vers une aseptisation de la nuit ? Faut-il au contraire que la ville fonctionne jour et nuit, au mépris de nos biorythmes et qu'elle

perde toute saveur et tout piquant ? Cette question est particulièrement cruciale dans une agglomération comme Bordeaux, qui veut se hisser au rang des grandes métropoles européennes tout en gardant son image de ville de « capitale du bon vivre ». Pour résumer la complexité de la question, citons de nouveau L. Gwiazdzinski, pour qui s'intéresser à la nuit, c'est gérer les paradoxes : « *Éclairer la nuit sans la faire disparaître sous une nappe lumineuse permanente ; préserver son identité originelle et sa part de mystère ; développer l'activité nocturne sans créer de nouveaux conflits d'usage ; assurer la sécurité publique sans imposer de couvre-feu ; ouvrir la nuit à l'activité économique et respecter la santé des travailleurs ; assurer la continuité centre-périphérie sans uniformiser la pratique nocturne de la ville ; réguler la ville en fête tout en conservant une place pour la transgression ; ne pas tout réglementer sans pour autant abandonner la nuit au marché.* » _

